

25<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

25<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	11 fr. 50	21 fr.	33 fr.
Autres départements.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31      COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE  
 Les abonnements se paient d'avance  
 Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
 A. COUESLANT, Directeur  
 Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL  
 Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LA SITUATION

**En même temps que leur droit à la vie et à la liberté, la France et l'Angleterre défendent celui des neutres qui bénéficieront de notre victoire, mais qui seraient vaincus de notre défaite ! Dans une Europe où ce sinistre aventurier d'Hitler serait libre d'établir son hégémonie, croit-on qu'il se gênerait pour prendre à la Hollande, à la Belgique, à la Suisse, et même ailleurs, tout ce qui lui ferait envie ?...**

Les neutres, paraît-il, ne sont pas contents qu'il y ait la guerre ! Eh ! bien, et nous donc ! Est-ce qu'ils croient qu'on la fait par plaisir ? Pour certains d'entre eux, la situation n'est pas aussi confortable qu'ils l'avaient peut-être imaginée ! Les profits y sont beaucoup plus incertains que les désagréments.

La paix qu'ils subissent est pleine d'inquiétudes. Leur sommeil est plein de cauchemars. Ils vivent dans la crainte et sont obligés de prendre de véritables précautions de guerre !

Ils ont mobilisé ! Ils s'arment à outrance. Toujours menacés, leurs frontières sont cuirassées de blockaus, bordées de tranchées et de barbelés, garnies de canons ; elles forment un front de bataille hérissé, farouche, sans cesse prêt à tonner et à prendre feu, et sur lequel guettent des milliers de soldats et de chars d'assaut.

Un tel fléau représente un péril européen contre qui la France et l'Angleterre ont assumé de dresser la barrière sur laquelle il se brisera. Et comme l'écrit si justement notre confrère André Lichtenberger, « ce faisant, ce n'est pas seulement leur honneur, leur terroir, leur indépendance qu'elles défendent, c'est pour l'ensemble de la civilisation, c'est pour Dieu, c'est pour la croix, c'est pour la liberté, c'est pour la saine raison qu'elles combattent jusqu'au bout » !

Quant à les faire cesser, comment le pourrions-nous, puisque ce n'est pas nous qui les avons créés.

Ici, nous sommes bien obligés de constater que les neutres, qui se sont plaints aux Alliés, ont étrangement négligé de présenter leurs observations au responsable, seul qualifié pour les recevoir. On n'a pas entendu dire, en effet, qu'aucun neutre ait protesté à Berlin contre la pose des mines ordonnée par le gouvernement allemand et qui ont envoyé par le fond les cargos ou les paquebots de la Hollande, de la Belgique, de la Suède, de l'Italie et du Japon.

Cette pratique est pourtant interdite par des Conventions internationales que l'Allemagne a signées tout comme ces divers pays. En les violant, c'est elle qui fait la guerre aux neutres et ce n'est pas à nous qu'il faut s'adresser pour la faire cesser. Il y aurait pourtant là un beau sujet à développer dans des notes diplomatiques auxquelles on serait curieux de savoir ce que répondrait Hitler.

Le but évident de l'Allemagne est d'utiliser ces neutres à son profit, de les faire servir à ses desseins, de les plier à ses volontés en les dressant contre les Alliés.

Ainsi se révèle encore la vérité de ce que nous disions l'autre jour, à savoir que cette guerre ne ressemble pas aux autres et qu'elle est hors toutes les lois.

La faute en est à l'Allemagne pour qui la force crée tous les titres et donne le droit de faire ce qu'on veut ! Ce n'est pas seulement le droit du plus fort ; c'est le tort du plus faible. Et comme l'Allemagne agit au titre de race supérieure, elle ne se soucie pas des autres. Elle prétend rassembler en une seule masse tous les hommes de son espèce, les mettre à la tête du monde et conduire ensuite les autres humains — ses humbles sujets ! — vers les destinées qu'elle règlera pour eux !

En vertu de cette affreuse doctrine qui condamne à la servitude ceux qui ne sont pas de « purs aryens », l'Allemagne hitlérienne n'admet pas qu'on mette des limites à son droit. Et les neutres, qui croyaient avoir celui de n'être pas battus parce qu'ils ne se battent pas, ne doivent, pas plus que les combattants, échapper à sa domination.

Ah ! ils pensaient pouvoir rester étrangers à cette guerre !

Quelle illusion ! Ils n'y participent pas activement... jusqu'à présent. Mais ils en subissent les durs contre-coups. Et puis et surtout, il ne dépend pas d'eux d'empêcher que leur cause soit liée à la nôtre. Il n'y a pas de précaution qui puisse les tenir à part de la grande, de la terrible question qui est en train de se régler.

En même temps que leur droit à la vie et à la liberté, la France et l'Angleterre défendent celui des neutres, de ces peuples qui bénéficieront de notre victoire, mais qui seraient vaincus de notre défaite. Leur tour viendrait après le nôtre et ça ne traînerait pas !

Qu'on imagine le sort d'une Europe où ce sinistre aventurier d'Hitler serait libre d'établir son hégémonie et qu'on se demande s'il se gênerait pour prendre à la Hollande, à la Belgique, à la Suisse, et même ailleurs, tout ce qui lui ferait envie !

Un tel fléau représente un péril européen contre qui la France et l'Angleterre ont assumé de dresser la barrière sur laquelle il se brisera. Et comme l'écrit si justement notre confrère André Lichtenberger, « ce faisant, ce n'est pas seulement leur honneur, leur terroir, leur indépendance qu'elles défendent, c'est pour l'ensemble de la civilisation, c'est pour Dieu, c'est pour la croix, c'est pour la liberté, c'est pour la saine raison qu'elles combattent jusqu'au bout » !

Emile LAPORTE.

### UN PETIT MOT D'ECRIT.

## La Conférence

Cantonnés à quelque cinquante kilomètres au nord de Paris, dans ce qu'ils appellent un « bled », des soldats s'ennuient.

Les sous-officiers allèrent trouver le capitaine.

— Nos hommes s'ennuient, expliquèrent-ils ; il faudrait les occuper. L'officier se gratta la tête.

Le pays est fort dénué ; pas de cinéma à moins de vingt kilomètres à la ronde, un seul débit-restaurant dans le village, dont les portes sont closes à huit heures du soir, et qui ne possède pas même un appareil de T.S.F.

— Bon, dit le capitaine, je vais y penser.

Il fit, le lendemain, passer une note au rapport de sa compagnie, demandant aux hommes ayant de l'instruction et la parole facile de se présenter devant lui. La plupart des soldats de son unité sont de braves paysans de la Mayenne. Ils ne jugèrent pas posséder les qualités requises par leur chef.

Pour d'autres raisons, deux sous-officiers, dont l'un vient de l'Ecole des Hautes-Etudes commerciales, l'autre de la besouche, s'absturent.

Mais un instituteur s'offrit comme volontaire.

— Vous allez distraire mes hommes, dit le capitaine, en leur faisant des conférences.

La compagnie au complet assista à la première conférence.

Le sujet choisi était : « Les origines de l'histoire de France ».

A la seconde, il y eut quelques vides ; un certain nombre d'auditeurs avaient eu de bons prétextes pour se faire excuser.

Après la troisième, le capitaine reçut une nouvelle délégation des sous-officiers : — Nos hommes, lui dirent ceux-ci, vous demandent comme une faveur de supprimer les conférences.

Et, comme le brave capitaine écarquillait les yeux d'étonnement, un sergent-chef, d'un air navré, expliqua : — Oui, ils préfèrent s'ennuyer.

### LE LITRE DE VIN AUX SOLDATS

M. Edouard Barthe, député de l'Hérault, a remis, au nom de la commission des boissons qu'il préside, à M. Jacomet, secrétaire général au ministère de la guerre la résolution votée par cette commission concernant la ration journalière d'un litre de vin aux soldats, la surveillance de la qualité de la boisson distribuée aux troupes et la répression de la spéculation sur le prix de vente du vin aux soldats par des commerçants ou des particuliers.

## Informations

### La Fédération des fonctionnaires contre le communisme

La Commission exécutive de la Fédération des Fonctionnaires vient de se réunir pour la première fois depuis le vote par la C.G.T. de la C.G.T. de la résolution excluant les communistes.

La C.E. ayant rappelé son attachement à l'indépendance du syndicalisme, ajoute : « Fidèle aux décisions de son dernier congrès et à celles du congrès de la C.G.T. en 1938, la Fédération générale des Fonctionnaires a condamné sans réserve le pacte germano-soviétique comme contraire aux intérêts de la France et de la paix. »

« La Commission exécutive s'élève à nouveau contre la collusion de l'impérialisme russe et de l'impérialisme allemand. Elle réprouve toute propagande, d'où qu'elle vienne et qui pourrait « masquer l'enjeu de la lutte en cours, diminuer la capacité de résistance de la France et, en définitive, servir une paix de rapine, d'oppression et de violence ».

### La fortune des Juifs en Pologne

La fortune des Juifs en Pologne occupée est mise en sûreté par ordre de l'Office des dévices du gouvernement général allemand de Varsovie.

D'après le correspondant de Berlin à la « National Zeitung », tous les comptes, avoirs, dépôts et les « S.A.F.E. » appartenant à des Juifs, sont bloqués. Les Juifs sont obligés de concentrer dans un seul établissement bancaire qui leur est indiqué, et cela jusqu'au 31 décembre prochain, tous leur avoirs en banque, leurs dépôts et le contenu de leur « S.A.F.E. ».

Ils sont, en outre, obligés de déposer, dans une banque déterminée, toutes espèces qu'ils possèdent dépassant 2,000 zlotys.

### Protestations de la Suède

Dans la note de protestation contre le nouveau barrage de mines allemandes, le ministre des affaires étrangères suédois commence par se référer à l'échange de lettres antérieures concernant l'étendue de zone maritime suédoise dans laquelle le gouvernement suédois maintient sa thèse que les eaux territoriales suédoises s'étendent à une distance de quatre milles marins de la côte.

Rappelant ce fait, la note exprime une protestation très catégorique contre la grave violation du territoire suédois que constitue la récente pose de mines allemandes et souligne que le gouvernement se réserve tous droits de demander des indemnités pour les pertes ou dommages infligés à la Suède ou aux citoyens suédois à la suite de cette mesure.

### Contre l'embargo

Faisant allusion aux réactions des pays neutres à l'annonce des mesures de représailles décidées par les gouvernements britannique et français en réponse à la guerre des mines, le rédacteur diplomatique du « Times » relève le fait que quatre gouvernements neutres seulement : la Belgique, le Danemark, la Hollande et le Japon ont formulé jusqu'ici des protestations.

### L'entrée de la Russie fermée

A la suite de la conclusion du traité de commerce germano-russe, de très nombreux commis voyageurs allemands avaient fait leurs malles pour se rendre en Russie. L'ambassade et les consulats soviétiques viennent de leur refuser le visa pour l'entrée en Russie. On déclare que ces voyages d'affaires sont interdits sans nécessité absolue et sans ordre, ni demande préalable de la part de Moscou.

### La propagande étrangère aux Etats-Unis

Le président de la commission d'enquête sur l'activité antiméricaine aurait demandé la rupture des relations diplomatiques avec la Russie, si cette dernière ne cesse pas sa propagande aux Etats-Unis, condition à laquelle le gouvernement américain avait, en 1933, subordonné la reconnaissance du gouvernement de Moscou.

### Les pertes anglaises

L'« Evening Standard » publie des détails sur les pertes subies par les forces anglaises de terre, de mer et de l'air, depuis le début des hostilités.

Il précise que l'Amirauté compte comme victimes 1,526 membres de la flotte royale et 250 hommes de la marine marchande, dont 170 du fait des sous-marins et 80 du fait des mines.

De son côté le Royal Air Force compte 370 morts ou disparus, un sur trois seulement victime du feu de l'ennemi.

### Les restrictions en Angleterre

Au cours d'une réunion conservatrice à Londres, sir Samuel Hoare, lors du sceau privé, a rendu hommage au grand effort entrepris, depuis le début de la guerre, tant par la marine que par l'aviation et l'armée britanniques, et a insisté, auprès de ses auditeurs sur le besoin qu'il y a à ce que la population civile continue de se soumettre aux restrictions qui lui ont été imposées et qu'elle a acceptées de façon si spontanée.

### Les représailles

On apprend que le plan britannique de saisie des exportations allemandes se conformera très étroitement au plan français et entrera en vigueur, comme lui, lundi prochain.

On estime que la saisie de la moitié des exportations allemandes représenterait déjà une valeur annuelle de près de 16 milliards de francs.

Le « Financial News » rappelle que rien qu'en devises qu'il obtenait de ses exportations, le Reich est appelé à perdre par l'embargo sur ses marchandises près de 45 0/0 de ses bénéfices.

### L'U.R.S.S. et la Finlande

En dernière heure, un message de Léningrad annonce que les troupes russes de ce district militaire ont reçu l'ordre de se tenir prêts à l'action, si la Finlande refusait de donner satisfaction à la demande russe, c'est-à-dire de retirer ses troupes à 25 kilomètres de la frontière.

L'U.R.S.S. accuse le gouvernement finlandais de menacer militairement Léningrad.

En conséquence, l'Union soviétique se voit dans l'obligation de se considérer libre dès à présent des engagements contractés en vertu du pacte de non-agression soviéto-finlandais, qui a été systématiquement violé par le gouvernement finlandais.

### Communiqué officiel

N° 172. — Journée calme dans l'ensemble. Quelques actions locales d'artillerie.

Les cargos allemands « Trifels », de 6,000 tonnes, et « Santé-Fé », de 4,600 tonnes, ont été capturés en haute mer par nos bâtiments de guerre et conduits dans des ports français.

N° 173. — Rien d'important à signaler.

### EN PEU DE MOTS...

— Le tribunal militaire de la 2<sup>e</sup> région a condamné, par défaut, le sapeur Maurice Thorez à six ans de prison et à la mise sous séquestre de tous ses biens pour désertion à l'intérieur.

— Dix employés des chemins de fer allemands ont été arrêtés sous l'inculpation de sabotage, à la suite de la collision de trains, qui s'est produite près de Francfort-sur-le-Mein. C'est la 5<sup>e</sup> catastrophe en Allemagne en moins d'un mois.

— L'émission de 500 millions de dollars du Trésor, annoncée par M. Morgenthau, portera la dette publique américaine à un chiffre voisin de 42 milliards de dollars.

— Les époux Duborpey-Galkière, de Metzer, près d'Hazebrouck, qui ont eu 20 enfants, dont 16 sont encore vivants, ont actuellement 11 fils sous les drapeaux et le douzième partira l'an prochain.

— Le Comité Nobel a décidé de ne pas décerner le prix Nobel de la paix cette année.

— On annonce de Moscou que M. Naggiar, ambassadeur de France à Moscou, a rejoint son poste mardi, après trois mois d'absence.

## NOS ÉCHOS

### Dialogue dans la nuit.

Nuit d'alerte. Rue Royale, un passant penché sur le pavé voit tout un ballet d'allumettes. Son manège est vite remarqué par un agent. Coup de sifflet furieux, impératif.

— Vous n'êtes pas fou. Vous voudriez faire des signaux aux avions ennemis que vous ne vous y prendriez pas autrement.

— Mais non... répond l'interpellé. Je cherchais simplement la place de la Concordie.

### Quelle gerbe !

Cette compagnie de tirailleurs tunisiens, qui s'apprete à partir pour des terres lointaines, est véritablement choyée des muses. Si le nom du capitaine Beugras n'évoque que des souvenirs bibliques, elle compte dans ses rangs un lieutenant Duparc, un sous-lieutenant Wagner, un sergent Chopin, un caporal Berlioz et un tirailleur Lamartine.

Puisse le lieutenant Wagner ne pas faire trop mauvais ménage avec le sergent Chopin !

### Victime de sa consigne.

Un garde-champêtre fait sa ronde de nuit dans un village anglais. Il aperçoit une lumière derrière la fenêtre d'une rez-de-chaussée et va frapper à la vitre : — Voulez-vous éteindre ? Votre jardin est tout éclairé.

L'obscurité se fait aussitôt. Au bout d'un quart d'heure, le garde-champêtre frappe de nouveau : — Rallumez, s'il vous plaît, dit-il. Je ne parviens pas à sortir de votre jardin.

### Tous les mêmes !

Une femme de ménage des faubourgs de Londres demandait l'autre jour à son patron s'il était vrai que le maître actuel de l'Allemagne fut un ancien peintre en bâtiments. Et, sur la réponse affirmative, elle secoua pensivement la tête : — Heu, oui, je vois, comme mon mari. Ils sont tous les mêmes.

## Chronique du Lot

### Culture du tabac

#### Renseignements sur les nouveaux aménagements

M. Couderc a présenté le rapport suivant au Conseil d'arrondissement :

Deux variétés sont cultivées dans le Lot : le Paraguay et le Nijkerk. En raison des événements, la consommation est supérieure au temps de paix et l'Administration envisage de donner à la production une extension en rapport. A cet effet les communes autorisées, les nouvelles demandes recevront 15 ares : les demandes de majoration de permis seront également satisfaites en tenant compte des possibilités du planter tant au point de vue terrain que séchoir. Il ne doit pas y avoir exagération de sa part, la qualité doit être normale et ne pas souffrir du trop grand nombre de pieds plantés. Le planteur ne doit donc demander que la superficie correspondant à ses possibilités de terrain, de dessiccation et de main-d'œuvre.

Les communes non autorisées qui désirent planter du tabac doivent en faire la demande à M. le Préfet et présenter au moins 10 (dix) planteurs qui recevront chacun 15 ares représentant un minimum communal de 1 ha. 50 ares.

Pour permettre aux nouveaux comme aux anciens planteurs de bénéficier de ces nouvelles dispositions, les déclarations de culture sont prolongées jusqu'au 17 décembre 1939. Après les dates portées au tableau des déclarations affichés dans les communes autorisées les planteurs qui n'auront pas connu à temps ces nouvelles dispositions et qui désirent une majoration à leur permis, comme les nouveaux déclarants qui n'ont pas pu satisfaire les années précédentes auraient négligé de renouveler leur déclaration, et comme aussi les déclarants des nouvelles communes devront tous aller faire leurs déclarations au domicile de l'employé des tabacs chargé de la section où ils sont domiciliés. Leurs demandes seront enregistrées jusqu'au 17 décembre, dernier délai.

### LE PRIX DES TABACS

La Commission paritaire des tabacs a fixé le prix moyen des tabacs pour la récolte de 1939 à 960 fr. les 100 kilos. En plus, une augmentation de 25 fr. est accordée sur l'ensemble moyen des primes. (Télégramme de M. René Besse).

### PRÉCISIONS SUR LES AYANTS-DROIT AUX ALLOCATIONS MILITAIRES

Nous publions, ci-dessous, une lettre adressée par M. le Ministre de la Santé Publique à M. René Besse, Député de Cahors, Ministre des Anciens Combattants :

« MONSIEUR LE MINISTRE ET CHER COLLÈGUE,

« Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. le Président du Conseil qui m'a saisi de votre communication sur la situation des familles de cultivateurs au regard de la loi sur les allocations militaires.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par une circulaire du 6 novembre, insérée à l'Officiel du 18, j'ai adressé à ce sujet des instructions à MM. les Préfets et pour servir de directives aux Commissions compétentes.

« Le paragraphe « a » de ladite circulaire a précisé pour but d'interpréter le terme « nécessiteux ». Voici, d'ailleurs, l'extrait qui me paraît répondre à votre préoccupation :

« Peut prétendre aux allocations et « majorations toute famille que le dé « part aux Armées de son soutien a « placée dans une situation précaire en « la privant des ressources suffisantes « pour vivre. »

« Le fait, par exemple, de posséder « une petite maison, des terres dont le « revenu varie d'ailleurs d'une région à « l'autre, d'être propriétaire exploitant, « d'être ouvrier, le fait de payer « une modeste patente, ne sauraient « suffire pour écarter « ipso facto » le « postulat. »

« Il appartient aux Commissions com « pétentes d'apprécier. »

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération. — Le Ministre : Signé : M. RUCART. »

### Atelier-école d'artisanat rural

La section industrielle d'enseignement technique, créée à l'Ecole primaire supérieure de Saint-Céré (Lot), a été supprimée et remplacée par un atelier-école d'artisanat rural annexé à cette école.

### EST-IL SINCERE ?

#### A Agen, un élu communiste réprovoie son parti

Un événement qui mérite d'être relevé a marqué la dernière réunion du Conseil d'arrondissement d'Agen.

Invité à préciser sa position politique par M. Barrère, président du Conseil d'arrondissement d'Agen, M. Gibert, conseiller d'arrondissement communiste de Port-Sainte-Marie, dont le conseiller général est le député actuellement poursuivi devant la justice, a déclaré réprovoquer l'attitude communiste et s'associer de tout cœur aux félicitations adressées par le Conseil d'arrondissement à M. le Président du Conseil Daladier, qui a ordonné les poursuites contre ses coreligionnaires d'hier.

### Revision des listes électorales

Les opérations de révision des listes électorales sont ajournées jusqu'à une date qui sera fixée après la cessation des hostilités, par décret rendu au Conseil des ministres.

### COMITÉ DE VIGILANCE ET D'ENTRAÏDE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Par ce communiqué, le Comité désire faire le point de son action. Il rappelle qu'il s'est constitué dès le premier jour de la guerre et qu'il est composé de l'ensemble des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de la Guerre existant au 3 septembre 1939.

Savoir : Union Fédérale, Anciens Combattants du Front, Fonctionnaires Anciens Combattants, Médailleurs militaires, Anciens Combattants volontaires, Union Nationale des Combattants, Prêtres Anciens Combattants.

Son but : Agir et contrôler ; aider les combattants de la guerre actuelle et leur famille dans tous les domaines où peut s'exercer leur action.

Son rôle : Tout de solidarité et d'entraide ; grouper et unir en un même bloc, à droits égaux, les deux générations de combattants.

Ses premiers résultats : Application immédiate aux combattants de la guerre actuelle de la législation de protection obtenue après 20 ans d'efforts qui régit les anciens combattants de la guerre 1914-1918. Travail par priorité aux familles des combattants et mobilisés.

Camarades combattants et mobilisés de 1939, si vous avez besoin d'un renseignement, d'un conseil, d'une aide, adressez-vous au Comité de Vigilance des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, 38, Boulevard Gambetta, Cahors, au siège de l'Office Unique des Combattants, Victimes de la Guerre, et n'oubliez pas que

« L'Union fait la Force ».

### M. RENÉ BESSE

M. René Besse, Député de Cahors, Ministre des Anciens Combattants, est arrivé à Cahors dimanche matin, il s'est rendu à Cabrerets où il a présidé le Conseil municipal.

Le Ministre est reparti pour Paris lundi soir.

### 80<sup>e</sup> Section de Médailleurs militaires

Il est rappelé que la réunion générale extraordinaire de la Section aura lieu le dimanche 3 décembre, à 10 heures, à Cahors, au café de la Promenade (salle du 1<sup>er</sup> étage). Le Président invite tous les Sociétaires à y assister aussi nombreux que possible.

Ordre du jour : élection du nouveau Président et renouvellement du Bureau. Les camarades sont priés d'observer avec la plus grande exactitude l'heure de la convocation.

### La T.S.F. dans le Lot

Du 1<sup>er</sup> juillet 1938 au 1<sup>er</sup> juillet 1939, le nombre des postes récepteurs de radiodiffusion déclarés dans le Lot s'est élevé de 7.661 à 9.741, soit une augmentation de 2.080 postes.

En outre, la recherche des appareils susceptibles de produire des troubles parasites a donné lieu à 68 enquêtes dont 59 ont permis d'obtenir des résultats satisfaisants pour les auditeurs.

### Administration préfectorale

M. Augé, rédacteur principal à l'Administration centrale du Ministère de l'Intérieur, est nommé sous-préfet de Cér (Pyrénées-Orientales). Nous adressons nos félicitations à M. Augé, qui a été sous-préfet de Figeac, et qui compte dans le Lot de nombreuses sympathies.

LE LISEUR.

# CAMORS

## RÈGLEMENT A APPLIQUER

Il y a quelques... jours, on avait annoncé que, dès la nuit venue, une surveillance serait exercée contre les conducteurs de véhicules, principalement les cyclistes, qui circulent à travers les rues sans lanterne.

Jusqu'à présent, il faut bien reconnaître que cette surveillance n'a pas donné de résultats, et... pour cause... Et, cependant, il n'est pas de soirée où quelques passants ne soient victimes de la négligence inexcusable de cyclistes qui parcourent les rues sans lanterne à leur vélo.

Sans doute, jusqu'à présent, aucun accident grave n'a eu lieu, mais faut-il attendre qu'un passant soit sérieusement blessé pour que la surveillance soit établie ? De l'avis général, quelques exemples suffiraient certainement pour que tous les cyclistes, les conducteurs de véhicules se conforment aux règlements.

Après tout, c'est une question de sécurité publique pour tout le monde, surtout dans la plupart des quartiers où l'on ne circule pas, actuellement, sans difficulté.

L. B.

## PAIEMENT

### DES ALLOCATIONS MILITAIRES

Les allocations militaires seront payées par M. le Percepteur de Cahors (Hôtel des Finances), aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :

1 à 100, le samedi 2 décembre ; — 101 à 200, le lundi 4 décembre ; — 201 à 300, le mardi 5 décembre ; — 301 à 400, le mercredi 6 décembre ; — 401 à 500, le jeudi 7 décembre ; — 500 à 600, le vendredi 8 décembre ; — 601 à 657, le samedi 9 décembre.

Les intéressés devront être porteurs de la carte d'allocations militaires.

## GARDERIES D'ENFANTS

Grâce au dévouement du personnel enseignant des écoles de Cahors et des élèves des Ecoles normales, et avec le concours de la Municipalité, des garderies, réservées aux enfants de 2 à 10 ans dont le père est mobilisé et dont la mère, par suite des circonstances, est obligée de travailler au dehors, sont organisées tous les jours de 8 heures à midi et de 14 à 18 heures, dans les écoles de Cahors.

Ces garderies fonctionnent : 1° pour les enfants de 2 à 6 ans, à l'école de la rue Wilson ; 2° pour les fillettes de 6 à 10 ans, à l'école de la Place Thiers ; 3° pour les garçons de 6 à 10 ans, à l'école du boulevard Gambetta.

Les parents sont invités à s'adresser à MM. les Directeurs et à Mmes les Directrices d'écoles pour les renseignements utiles.

## Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de M. Léon Galan, retraité des chemins de fer, décédé à l'âge de 71 ans.

Rien ne faisait prévoir une fin aussi brusque qui a vraiment surpris et ému les nombreux amis du regretté disparu et de sa famille.

Les obsèques de M. Galan ont été célébrées mercredi matin au milieu d'une nombreuse assistance, parmi laquelle on remarquait les membres de l'Amicale des Chemins de Fer.

Nous adressons aux familles Galan et Prouet, à tous les parents, nos sincères condoléances.

## Profanation

M. Pébeyre, s'étant rendu au cimetière sur la tombe de sa famille, eut le regret de constater que deux vases en cuivre qui s'y trouvaient avaient disparu. Malheureusement, nombreux sont les vols semblables commis sur les tombes, où croix, couronnes et fleurs sont enlevées et transportées sur d'autres tombes.

La police a ouvert une enquête et il faut espérer que les auteurs de ces actes de profanation seront pincés.

## Chute de bicyclette

Par suite d'un dérapage en bicyclette, un cycliste, M. Dussan, a fait une chute sur la route de Portlât (commune de Boutziès). Dans la chute, il a été blessé à la tête et aux mains, mais les blessures sont sans gravité.

## Contre les sangliers dévastateurs

En raison des dégradations commises dans les champs par les sangliers, on annonce que la Société de chasse « Le Rallye Négrevail », dont le siège est à Saint-Cirq-Lapopie, va solliciter des pouvoirs publics l'autorisation d'organiser une grande battue dans le plus bref délai possible.

## Compatriote

Il vient d'être créé un Comité exécutif permanent franco-anglais de transports maritimes.

Nous apprenons avec plaisir que notre distingué compatriote et ancien élève du lycée Gambetta, M. Henri Cangardel, a été désigné pour diriger la mission française de transports maritimes à Londres.

Nous adressons à M. Henri Cangardel nos bien vives félicitations.

## Les Sports

### Stade Cadurcien

Les jeunes gens qui désirent pratiquer le rugby sous les couleurs du Stade Cadurcien sont priés de se faire inscrire au cours du premier entraînement qui aura lieu dimanche, au Stade Lucien-Desprats. — Le Comité.

### Arrondissement de Cahors

#### Castelnau-Montratrier

Examen des postes. — Nous apprenons avec un très grand plaisir que Mme L. Drillières, l'aimable et dévouée employée du bureau de poste de Castelnau-Montratrier, qui se met si complaisamment à la disposition de tous les clients de notre poste locale, vient d'être reçue dame employée des postes.

Nous adressons nos plus vives félicitations à Mme Drillières et nous nous associons à la joie de son époux, de ses deux enfants et de Mme Coustelier, sa mère.

Nous souhaitons sincèrement que Mme L. Drillières soit bientôt nommée receveuse du bureau de Castelnau, où elle remplacera dignement les receveurs qui étaient tous si satisfaits de ses services.

#### Belmontet

Paiement de subvention. — M. René Besse a reçu de M. le Ministre de l'Agriculture une lettre où il est dit :

« Vous avez appelé mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que la subvention qui a été allouée à la commune de Belmontet pour la construction d'un abreuvoir-lavoir lui fut payée le plus tôt possible. »

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai pris les mesures nécessaires en vue d'assurer le paiement à cette commune d'une somme de 4.464 fr. à titre de solde de la subvention accordée. »

« Veuillez agréer, etc. — Signé : QUEUILLE. »

#### Calamane

Nécrologie. — M. Frédéric Lafon est décédé la semaine dernière à l'âge de 74 ans, dans notre commune où il était très estimé et où sa mort laisse beaucoup de regrets, ainsi qu'à Espère où il était né. Le défunt était le père de M. Marcel Petit, Conseiller municipal de Calamane, où il habitait. Ses obsèques ont eu lieu dimanche.

Témoignant de la vive sympathie dont il était entouré, la population des deux communes a accompagné le regretté défunt au champ du repos. Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

#### Caillac

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un garçon au foyer de M. Singlande, propriétaire à Lapoujade (commune de Caillac), actuellement aux armées. Nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé et nos compliments au papa.

#### Sauzet

Marché aux truffes. — Les marchés aux truffes de Sauzet auront lieu, comme tous les ans, tous les jeudis, à partir de midi, et commenceront jeudi 7 décembre.

#### Les Métaux

« en mettent un coup »

De jour et de nuit, on travaille à l'usine. C'est de bon cœur. Mais les forces s'épuisent : la Quintonine vous « ramontera ». Prenez donc, avant chaque repas, un verre à madère du délicieux fortifiant que vous préparerez vous-même en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table. A base de huit plantes et de glycérophosphate de chaux, la Quintonine est un reconstituant énergique, cinq fois plus actif que l'extrait de Quinquina. Et c'est économique ! 5 fr. 85 seulement le flacon. Toutes pharmacies et pharmacie Orliac à Cahors.

#### Latronquière

Naissance. — Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance d'une fillette, leur premier enfant, aux époux Lacorn, du hameau de la Soucotte, près Latronquière. Le père, mobilisé, profitera de sa permission pour assister au baptême du nouveau-né. Félicitations et meilleurs vœux.

Départ du premier contingent de la classe 1939. — Les trois jeunes gens de la commune, incorporés à la date du 27 novembre, ont reçu les affectations suivantes : Marcel Claviès a été versé dans la D.C.A. à Tours ; Louis Laborie dans l'Infanterie à Auch et Louis Lafon dans l'Infanterie coloniale à Montauban.

De beaux matches sur le front. — Notre jeune compatriote P., brigadier d'ar-

## SOUSCRIRE AUX BONS D'ARMEMENT C'EST SAUVER DES VIES FRANÇAISES

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

Recensement de la classe 1940. — Tous les jeunes gens de notre commune né en 1920 doivent être inscrits sur les tableaux de recensement militaire avant le 5 décembre 1939, ces jeunes gens doivent se présenter le plus tôt possible à la mairie, munis du livret de famille de leurs parents.

Seront recensés dans les mêmes conditions :

1° les jeunes gens nés du 1er janvier au 31 décembre 1920 ne justifiant d'aucune nationalité ;

2° les jeunes gens qui, en vertu des lois sur la nationalité, sont français de naissance ou deviennent français à l'âge de 18 ans ;

3° les jeunes gens qui sont devenus français par voie de naturalisation depuis le 10 février 1939 ; enfin les jeunes gens originaires des régions évacuées.

Nous prions tous les jeunes gens qui se trouvent dans l'un des cas désignés ci-dessus de se conformer très strictement à ces indications.

Aux examens. — M. Delpech, de Rous-sille, près Figeac, élève du Collège Champollion, vient de passer avec mention assez bien les examens du baccalauréat (2e partie philosophie) devant la Faculté des Lettres de Toulouse.

Nos félicitations.

Contrôle des farines. — M. le Commissaire de police municipale vient de procéder au prélèvement d'échantillons de farine panifiable chez les boulangers de la ville. Ils ont été dirigés sur le laboratoire de Cahors aux fins d'analyse.

Le commissaire, par la même occasion, a vérifié le poids de la pâte destinée au pain de fantaisie avant la mise au four et n'a relevé aucune contrevention.

Le procès-verbal relatif au prélèvement des farines précises en même temps que le nom du boulanger, celui du moutier livreur et la date de livraison.

Les farines panifiables sont blutées à 80, 78, 77, 76 et 74 0/0. Les boulangers font généralement un mélange pour panifier sur un blutage moyen.

Nécrologie. — Le samedi 23 novembre, au matin, est décédée Mme Pauline Georgette Ségala, veuve Pradines Paul-Achille, 71 ans, demeurant rue Emile-Zola, où elle gérait la recette auxiliaire des postes. Elle est la belle-mère de M. Salvy, électricien-mécanicien à Figeac, boulevard Wilson. Nos sincères condoléances.

Succès scolaires. — Nous avons le plaisir de faire connaître que M. Guy Meyer, élève du Collège Champollion, et fils de M. Meyer, le distingué principal de ce collège, vient de subir avec succès les épreuves du baccalauréat, 1re partie, devant la Faculté des Lettres de Toulouse.

Au bureau de bienfaisance. — En même temps que le bureau annonce aux habitants charitables sa quête annuelle en faveur des pauvres, il fait connaître les distributions opérées en 1939. Nous y trouvons :

11.562 kg. de pain, y compris les soupes chaudes aux indigents et passants, 875 kg. de viande, 5.130 litres de lait.

Il en résulte que les secours distribués cette année sont supérieurs à ceux de l'année précédente, et l'on fait prévoir une progression croissante des besoins de secours. La Commission du bureau adresse un appel pressant aux habitants, en raison des circonstances tragiques que nous traversons et des besoins plus nombreux qu'il résulte.

#### Latronquière

Naissance. — Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance d'une fillette, leur premier enfant, aux époux Lacorn, du hameau de la Soucotte, près Latronquière. Le père, mobilisé, profitera de sa permission pour assister au baptême du nouveau-né. Félicitations et meilleurs vœux.

Départ du premier contingent de la classe 1939. — Les trois jeunes gens de la commune, incorporés à la date du 27 novembre, ont reçu les affectations suivantes : Marcel Claviès a été versé dans la D.C.A. à Tours ; Louis Laborie dans l'Infanterie à Auch et Louis Lafon dans l'Infanterie coloniale à Montauban.

De beaux matches sur le front. — Notre jeune compatriote P., brigadier d'ar-

tilerie, maintenant au repos, non loin de la frontière belge, nous raconte, dans sa dernière lettre un match sensationnel de rugby auquel il prit part comme équipier et où se distinguèrent les braves gars du Midi. A son avis, le sport a le double avantage de vous maintenir en bonne forme et de chasser le cafard. Aussi, nombreux sont les poilus qui s'y adonnent.

#### St-Céré

Pigeon voyageur. — Le jeune Adrien Calviac a capturé un pigeon voyageur qu'il a remis à la mairie. Ce pigeon portait à la patte droite une bague aluminium sur laquelle était gravée l'inscription suivante : P.C.F. 36-C 3397, et à la patte gauche une bague en fer teinte violette.

#### Le Bourg

Moto contre voiture. — M. Clément Pourcelet passait en moto sur la route de Leyme lorsqu'il a croisé de la route survint une voiture traînée par un cheval.

M. Pourcelet ne put l'éviter et heurta l'attelage. Projeté sur le sol, il a eu un bras fracturé et de nombreuses contusions.

#### Les maladies de peau exigent un régime

Régime pénible que celui auquel sont astreints ceux qui souffrent d'une maladie de peau. A ceux-là, nous redisons que pour guérir les maladies externes, il faut non seulement purifier le sang, mais encore désinfecter l'intestin. C'est parce qu'ils atteignent ces deux buts que les Sels Largin, dépuratifs par le chlorure de magnésium, digérés par les sels alcalins et les sels de fruit, amènent l'amélioration puis la disparition des psoriasis, des eczémas rebelles, de l'acné, des rougeurs, et des démangeaisons. On fait soigner un litre de solution dépurative pour 16 jours de traitement avec un flacon de Sels Largin qui vaut 9 fr. 05. Toutes pharmacies.

### Arrondissement de Gourdon

#### Martel

Foire aux truffes. — Lundi prochain, 4 décembre, aura lieu à Martel une foire qui, habituellement, est très importante, car les premières truffes de la saison y seront certainement apportées.

#### LE GATEAU GAMELIN

Le grand maître actuel de l'art culinaire, Prosper Montagné, sur la demande des Lectures pour Tous-Je Sais Tout, le célèbre magazine, a créé pour nos soldats un gâteau exquis, facile à faire, facile à expédier, le gâteau Gamelin, baptisé du nom du généralissime. Toutes les ménagères de France voudront en envoyer un à ceux qu'elles ont... pour leur Noël. Nous sommes heureux de pouvoir en donner la recette, empruntée au numéro de Noël des Lectures pour Tous.

Mettre dans une terrine 125 grammes d'amandes en poudre avec 125 grammes de sucre en poudre. Bien mélanger. Ajouter à ces amandes une cuillerée de marmelade d'abricots et bien travailler à la spatule. Ajouter, en les mettant un par un, 4 œufs entiers. Faire bien mousser la composition en la travaillant énergiquement à la spatule. Après dix minutes de travail, ajouter à la composition 25 grammes de farine et 25 grammes de féculé tamisés, un peu de vanille en poudre et un petit verre de rhum ou de kirsch.

Ne plus tourner la composition mais seulement la soulever à la spatule. Ajouter alors 100 grammes de beurre fondu. Mettre cette composition dans un moule rond, uni, beurré et fariné. Cuire à four à chaleur moyenne.

Ce gâteau excellent peut se conserver plusieurs jours. L'envelopper dans du papier d'étain. Ce gâteau peut être flambé au rhum.

## Dernière heure

### COMMUNIQUÉ

#### DU 29 NOVEMBRE (soir)

Aucun événement important sur le front. Tirs de harcèlement de notre artillerie. Quelques rencontres de patrouilles.

#### Les troupes australiennes partent pour l'Europe

M. Mackenzie, premier ministre d'Australie, a annoncé que le second contingent de troupes australiennes

partira pour l'Europe au début de l'année.

Il a ajouté que l'Australie coopère avec le Canada et la Nouvelle-Zélande au plan d'entraînement des aviateurs de l'Empire, ce qui confèrera finalement à l'aviation franco-britannique une supériorité écrasante.

#### L'U.R.S.S. rompt les relations diplomatiques avec la Finlande

M. Potemkine, vice-commissaire aux Affaires étrangères, a remis hier soir, à 22 heures 30 (heure locale), au ministre de Finlande à Moscou, une note par laquelle le gouvernement de l'U.R.S.S. fait connaître sa décision de rompre les relations diplomatiques avec la Finlande.

#### Les Etats-Unis ne protesteront pas contre le blocus des exportations allemandes

Le sénateur démocrate Pittman, président de la commission des affaires étrangères du Sénat, a exprimé l'avis que les Etats-Unis accepteraient le blocus des exportations allemandes par la Grande-Bretagne sans protester.

« L'action de la Grande-Bretagne, a-t-il dit, n'amènera pas de réponse. D'abord, nous avons sacrifié des droits plus importants que ceux qui sont maintenant en question, quand nous avons retiré notre marine marchande et nos nationaux des zones de danger. Si nous avons jugé utile de ne pas insister sur nos droits d'exporter nos marchandises vers les pays belligérants, avec nos propres bateaux, existe-t-il une chance de nous voir insister sur le droit de l'Allemagne d'exporter vers nous ? »

Et M. Pittman s'est félicité du vote de la loi de neutralité en considérant le développement de la guerre.

#### La Pologne ne renonce pas

L'agence Pat communique de son correspondant de Copenhague :

« Le régime allemand de répression et de terreur n'a pas réussi à décourager et à démolir la population civile de la Pologne occupée. Bien au contraire, les cruautés des autorités d'occupation incitent les Polonais à réagir avec plus de vigueur. »

« Malgré les efforts de la Gestapo et des S.S. pour rendre impossible la pénétration en territoire occupé des nouvelles de l'étranger, celle de la formation de l'armée polonaise en France s'est répandue rapidement à travers la Pologne tout entière. Accueillie avec le plus vif enthousiasme, elle a ranimé l'espoir de la population et le courage de ceux qui continuent encore à lutter pour la libération du joug de l'envahisseur. »

« D'autre part, on annonce de Copenhague que la résistance armée opposée par les Polonais à l'envahisseur germanique continue et prend des proportions de plus en plus grandes. La guérilla existe dans plusieurs régions de la Pologne occupée, entre autres dans celles de Kielce, de Lublin, dans les Carpathes, dans les Beskides, etc. Les détachements polonais franchissent souvent la ligne de démarcation germano-russe, car la lutte se poursuit non seulement contre l'envahisseur allemand, mais aussi contre les bolcheviks. »

#### On annonce un ultimatum soviétique à la Finlande

Les envoyés spéciaux à Helsinki du « Berlingske Tidende » et du « Politiken » mandent que les Soviétiques présenteraient aujourd'hui à la Finlande un ultimatum exigeant, à la suite des derniers incidents, le retrait des troupes finnoises à 25 kilomètres de la pointe de la Carélie, dans le délai de 18 heures.

Selon l'envoyé à Helsinki du « National Tidende », la Finlande répondra aux Soviétiques et leur donnera une nouvelle preuve de sa bonne volonté, déclarent les milieux ministériels.

L'envoyé à Helsinki du « Politiken » déclare, qu'après l'incident de dimanche, les lignes avancées de la Finlande ont été retirées un kilomètre en arrière.

#### La plus grande armée aérienne du monde grâce à l'effort du Canada

Le rédacteur politique du « Daily Express » signale l'appoint formidable que le Canada sera en mesure d'apporter aux Alliés en matière d'aviation. Les plans arrêtés par la Conférence impériale aboutiront, espérons-le, à créer la plus grande force aérienne que le monde ait jamais connue.

Comme on le sait, le personnel sera entraîné au Canada de façon que les appareils puissent être livrés complets avec des équipages formés.

Le Cabinet est convaincu que ce nouveau développement pourra bien être le facteur décisif de la guerre en Europe.

#### AVIS DE DECES

Monsieur DOUMERC, Inspecteur primaire honoraire, Maire de Montequ et ses enfants ; Madame ESTABIE, de Montequ ; Madame CASSE, née ESTABIE, d'Arillac, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

#### Madame M. DOUMERC née ESTABIE

leur épouse, mère, fille et sœur, La levée du corps aura lieu le vendredi 1er décembre, à 8 h. 45. Réunion à la maison mortuaire, Place du Théâtre, n° 5. L'inhumation aura lieu à Montequ, P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS.

#### SOCIÉTÉ ANONYME

« L'ECLAIRAGE GENERAL » 2, Avenue de l'Abattoir, CAHORS (Lot)

Les Actionnaires de la Société anonyme dite « L'Eclairage général » au capital de 800.000 francs divisé en 1.600 actions de 500 fr. et dont le Siège social est à Cahors, 2, avenue de l'Abattoir, sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, au Siège social, le 16 décembre 1939, à 15 heures.

#### Ordre du jour

1° Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice closuré le 30 juin 1939.

2° Rapport du Commissaire de surveillance sur les comptes de l'exercice et rapport spécial sur les opérations prévues par l'art. 40 de la loi du 24-7-1867 sur les Sociétés.

3° Discussion. Vote sur les comptes présentés, et fixation des répartitions.

4° Quitus de gestion aux Administrateurs.

5° Autorisation aux Administrateurs de passer des marchés avec la Société.

6° Questions diverses.

Il est rappelé aux actionnaires que conformément à l'art. 32 des Statuts, les propriétaires de 10 actions au moins, libérées des versements exigibles sont admis à l'Assemblée.

Les propriétaires d'actions au porteur et les propriétaires d'actions nominatives, usant de la faculté de groupement qui leur est reconnue par la Loi, devront obligatoirement déposer leurs titres au Siège social ou dans un établissement de crédit, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Les propriétaires de plus de dix actions nominatives seront admis à l'Assemblée sur simple justification de leur identité.

Les propriétaires d'actions au porteur qui déposeront leurs titres dans un établissement de crédit, sont priés d'inviter les dits établissements à indiquer le numéro des titres déposés sur le récépissé de dépôt à envoyer à la Société.

#### Le Conseil d'Administration.

#### PETITES ANNONCES ECONOMIQUES

Sacs de couchage pour soldats, toile imperméable, garniture laine ou duvet, très confortable. Sellerie GASTON ETIENNE, 18, Bd Gambetta, Cahors. Travail soigné. Prix sans concurrence.

ON DEMANDE un apprenti bourellier. S'adresser chez M. VIDALLAC, boulevard Gambetta, Cahors.

ON DEMANDE un ouvrier mécanicien pour garage. S'adresser HERVE THIARD, 4, Quai Champollion, de midi à deux heures.

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « Journal du Lot » 58

## PIERRE DHAËL

### LES DERNIERS SANGLOTS

— Vous êtes bonne, Josiane... Trop bonne pour moi, certes !... Jamais je n'oublierai !

— Chut !... Ne vous agitez pas, ou gare à la fièvre ! Et le docteur me gronderait... Et puis, enfin, je ne fais que mon devoir... »

Régis tressaillait, et une ombre de tristesse passa sur son visage. Il lui sembla qu'il avait froid au cœur... Il pensa, douloureusement :

« Voilà !... Ce n'est pas pour moi qu'elle est ici. C'est pour accomplir ce qu'elle croit être son devoir... »

Et une sorte d'amertume lui remonta jusqu'aux lèvres. Mais déjà son infirmité bénevoles se penchait sur lui et lui disait doucement :

— Dors, Régis... Tout péril est écarté, désormais. Seulement, vous avez un très grand besoin de repos. Ne vous agitez pas, ne parlez plus... Dormez !

Alors, il referma les yeux, docilement, en étouffant un soupir.

Il feignait de dormir. Il ne voulait pas contrarier Josiane ! Mais comment eût-il pu trouver le sommeil quand un pareil conflit se déclarait au plus profond de sa conscience ?

Il pensa :

« A quoi bon ?... Rêver d'une résurrection impossible ? Non, non, nous ne serons jamais de niveau... Moi, maintenant, je puis regretter. Josiane est belle, elle est bonne. Oui, je l'avais mal vue, mal comprise... J'avais une excuse, qui subsiste : j'aimais ailleurs... Elle aussi, je le savais... Elle avait été assez loyale pour ne pas me le cacher... Ah ! maudite soit cette vieille tante richissime qui, sous prétexte de secourir nos parents, a par un chantage odieux, rançonné nos avenirs... En somme, une usurière ! »

« Oui, mais cela, c'était le passé. Depuis !... Ah ! depuis !... »

« J'ai eu tort... J'étais hypnotisé, obsédé... Je n'ai pas su reconnaître... Je n'ai pas eu le courage d'affronter le réel... Comment me suis-je conduit ? Comme un rustre, comme un butor, envers une jeune fille dont le sacrifice était égal au mien. Et je suis d'autant plus sans excuse qu'elle, au contraire, était pleine de résignation et ne demandait que l'apaisement. Avant de voir en moi un mari, elle y voyait un frère malheureux. Et, comme réponse à sa générosité, je ne lui ai opposé qu'injures et vilénies. »

Et, réfléchissant plus profondément, il se disait, avec une angoisse faite de tardifs remords :

« Trop tard !... Elle n'est venue ici que par devoir et n'y est restée que par pitié. Elle a trop le droit de me haïr, après tous les outrages dont je l'ai abreuvée. En vain, maintenant, me traînerais-je à ses pieds, pour lui demander pardon de mon erreur... »

Et deux longues et lourdes larmes filtrèrent entre ses paupières volontairement closes.

Mais Josiane ne les vit point. Elle aussi, renversée dans son fauteuil, elle avait fermé les yeux. Non certes pour dormir, ce dont elle eût été bien incapable, mais pour mieux réfléchir et se tracer un plan de conduite.

Elle calculait :

« D'ici peu de jours, d'après ce que me donne à espérer le médecin-chef, Régis, dès aujourd'hui hors de danger, deviendra un convalescent libre. Il pourra errer dans les jardins, au bras de Mlle Isabelle ou d'une autre infirmière... Trois heures, puis six heures, puis neuf heures par jour, debout... La marche, l'exercice physique, l'hydrothérapie et le reste. Cela, jusqu'au rétablissement total, au bout de quelques semaines. »